

Abus sexuels imaginaires :



Les experts, la police, les juges, l'opinion publique une fois de plus victimes de leur ignorance. Il ne s'agit pas ici de manipulation par un thérapeute mais de la manipulation d'une enfant fragile par son entourage (enseignants, gendarmes, experts, parents).

En acquittant Loïc Sécher après une semaine d'audience, la présidente de la cour lui a dit : "La cour et les jurés ont acquis la certitude qu'il n'y avait aucune charge contre vous, ce n'est pas un acquittement au bénéfice du doute" [...] "La cour vous souhaite une reconstruction", a-t-elle ajouté.

Voici l'histoire.



http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/loic-secher-acquitte-autopsie-d-une-erreur-judiciaire_1005889.html#xtor=AL-447

Samedi 25 juin 2011

Loïc Sécher acquitté, autopsie d'une erreur judiciaire

Par Julie Brafman, publié le 24/06/2011 à 12:20, mis à jour à 13:30



L'avocat général avait requis l'acquittement de Loïc Sécher, ancien ouvrier agricole de Loire-Atlantique rejugé par la cour d'assises d'appel de Paris après avoir vu sa condamnation pour viol annulée par la Cour de révision.

afp.com/Jacques Demarthon

Loïc Sécher, 50 ans, a été déclaré non coupable des accusations de viols sur la jeune Emilie, par la Cour d'assises de Paris. Définitivement innocenté, il aura passé plus de sept ans derrière les barreaux avant la rétractation de son accusatrice. Retour sur les causes de cette erreur judiciaire.

Avec constance et détermination, Loïc Sécher a défendu son innocence pendant près de dix ans. Il est aujourd'hui définitivement lavé des accusations de viols qui ont pesé contre lui. Un autre procès s'ouvre maintenant: celui de la justice qui s'est laissé abuser. Celui des institutions qui ont condamné, à deux reprises en 2003 puis 2004, un innocent à une peine de seize ans de réclusion criminelle. Comment expliquer ce fiasco?

Une enquête lacunaire de la gendarmerie

L'enquête a principalement été conduite sous la houlette du gendarme Olivier Rouault, âgé actuellement de 42 ans. Dès le premier jour du procès, il se présente à la barre en uniforme, son képi posé devant lui. L'avocat général, François-Louis Coste, lui reproche "d'être parti comme une flèche". "Vous avez déjà entendu des adolescents. Ils peuvent dire quelque chose à un interlocuteur, puis autre chose à un autre. Je suis frappé que vous n'ayez jamais interrogé le médecin, le psychiatre ou encore l'infirmière scolaire!". La tête basse, le gendarme concède: "C'est sans doute une erreur de ma part".

Le terrain est maintenant prêt pour le rouleau compresseur. Me Eric Dupont Moretti s'attaque d'emblée aux conditions de garde à vue de son client Loïc Sécher: "Vous ne lui avez même pas précisé qui l'accusait. Lors de sa quatrième audition, il ne sait toujours pas ce qu'on lui reproche! Il faut avoir les nerfs solides et le sommeil léger avec vous!". Rouault bredouille "c'était une façon de travailler que j'utilisais à l'époque". D'autres défaillances sont soulignées par la défense comme le refus de procéder aux prélèvements ADN demandés par Loïc Sécher ou ne pas avoir effectué un "bornage" de son téléphone portable.

Des apparences trompeuses

C'est un duo bien assorti: Emilie, la victime parfaite et Loïc Sécher, le coupable idéal. A deux reprises, en première instance puis en appel, le tribunal s'est laissé aveugler par un fantasme, une projection de ce que les protagonistes d'un viol devraient être selon l'imaginaire collectif. La victime correspond au schéma: une adolescente de 14 ans traumatisée, vulnérable et perdue, engluée dans son mal-être. Elle est anorexique, s'auto-mutile, fugue, tente de mettre fin à ses jours... Son comportement coïncide temporellement avec les faits d'agression sexuelle qu'elle dénonce. Elle racontera aux gendarmes ces scènes avec précision. Pourquoi alors ne pas croire, cette jeune fille?

Peut être parce que l'homme sur le banc des prévenus ne cesse de rappeler son innocence. Peu importe. Loïc Sécher a le profil-type du coupable, il accumule toutes les tares : dépressif, chômeur, célibataire, porté sur l'alcool. Lorsqu'il a la candeur de confier aux gendarmes et experts son homosexualité mal assumée, le portrait est achevé. De là à le considérer comme un déviant il n'y a plus qu'un pas. Les experts vont le franchir.

Des experts qui ont failli

Dans la salle d'audience s'est érigé le bûcher des experts. Dans cette affaire, "parole contre parole", leurs avis avaient eu un retentissement très important lors de la condamnation de Loïc Sécher. Mais, pour Emilie comme pour Loïc Sécher, les différents rapports semblent bien approximatifs, voire erronés. Le psychiatre Marcel Zins-Ritter, qui avait examiné la jeune fille en décembre 2000 et en octobre 2004, notait qu'il "n'existe pas d'éléments pathogènes", "ni de tendance à l'affabulation". Devant le tribunal, il précise " qu'elle correspondait au tableau clinique des victimes d'abus sexuels ". Selon Me Eric Dupont Moretti, l'expert a fait preuve d'une trop grande certitude et d'un manque de prudence.

De son côté, la présidente de la Cour d'assises, Nadia Ajjan, note que le rapport d'expertise de Loïc Sécher, rédigé en 2000 " n'est pas en demi-teinte". "C'est très lourd tout ça, ajoute-t-elle. Il est notamment fait mention d'une " dangerosité qui ne peut être exclue", " d'une structure déviante ", " d'une personnalité perverse ". " Il l'a assaisonné ", murmure Me Dupont Moretti. Avant de s'emporter à l'encontre de l'auteur: " Vous avez crevé ce type. Vous avez fait naître le spectre d'une dangerosité, d'une récidive potentielle ".

Le difficile recueil de la parole d'un enfant

A l'origine des confessions d'Emilie, il y a deux enseignants de son collège d'Ingrandes (Maine-et-Loire). Face au malaise palpable de cette adolescente très introvertie, qui accumule les malaises en classe et perd beaucoup de poids, ses professeurs de physique et de français cherchent à savoir ce qui la ronge. Une réunion est organisée un samedi matin, en novembre 2000, avec Emilie et une amie. La jeune fille pleure et parle très peu. Lorsqu'on lui demande si elle est victime d'abus sexuels, elle finit par acquiescer. Sans donner davantage d'éléments. A partir de ce huis clos, de cette situation émotionnellement sensible pour les adultes, la machine judiciaire s'emballe.

Une rétractation tardive

Le 31 mars 2008, Emilie, alors âgée de 22 ans, revient sur ses accusations. Cela fait déjà plus de sept ans que Loïc Sécher est en prison. Le Dr Marie-Elisabeth Meyer Buisan qui a examiné la jeune fille en 2009, alors qu'elle est hospitalisée depuis huit mois en centre psychiatrique, explique : " Elle m'a dit qu'elle a accusé Loïc Sécher de plusieurs viols car les professeurs disaient qu'elle allait mal. Mais si elle souffrait c'était pour d'autres raisons notamment des difficultés relationnelles avec d'autres élèves ".

Au cours du procès, le tribunal a ainsi pu apprendre qu'en classe de 5e, Emilie avait fait l'objet d'humiliations de la part de trois garçons de son collège. Ceux-ci l'auraient obligée, à plusieurs reprises, à les masturber en cours. L'adolescente avait toujours tu cette histoire. " Pendant la procédure, elle a maintenu ses dires car toute la famille la croyait. Elle avait peur des réactions. Elle trouvait ignoble ce qu'elle avait fait ", rajoute la psychiatre. Prisonnière de sa culpabilité, elle finira par parler car " en grandissant, on change ", selon ses mots.

PROCÈS

Les larmes de Loïc Sécher, l'humiliation d'Emilie

Par Julie Brafman, publié le 22/06/2011 à 08:02

Au deuxième jour du procès de Loïc Sécher, accusé de viols sur mineure, la victime présumée est apparue pour la première fois en public. La Cour d'assises de Paris s'est penchée sur la genèse de ses déclarations, rétractées depuis.

Le mot "viol" a circulé sur toutes les lèvres: enseignants, parents, gendarmes, médecin, tous en ont parlé. Au fond, une seule personne semble ne jamais l'avoir prononcé: la victime, elle-même. Lors de ses premières déclarations, Emilie, alors âgée de 14 ans, n'aurait pas explicitement affirmé avoir été abusée sexuellement. Lorsque ses professeurs lui ont posé la question, en novembre 2000, elle s'est contentée d'acquiescer. Sans plus de précision. De même, quand ses parents suggèrent le nom de Loïc Sécher, la jeune fille approuve. Ses confessions ricochent d'un interlocuteur à l'autre, le fil de la parole serpente entre les non-dits pour, finalement, aboutir à des confidences livrées à demi-mots. Cela sera néanmoins suffisant pour lancer la machine judiciaire. Suffisant pour condamner Loïc Sécher à seize ans d'emprisonnement.

Lors de ce second jour de procès, mardi, la Cour d'assises cherche donc à comprendre, en essayant de remonter à la source de ces accusations. Voyage dans le temps, dix ans auparavant, dans le petit collège d'Ingrandes (Maine-et-Loire) où l'histoire se noue.

A l'époque, les enseignants de l'établissement s'interrogent sur le brusque changement de comportement de l'adolescente. A la barre, sa frêle professeure de physique, Karine Etévenard, décrit, d'une voix timide, une jeune fille "triste", "introvertie", "qui a peur de rentrer à la maison". Elle souffre d'anorexie, "se mutile plus ou moins" et fait des malaises en classe. "Je la voyais décliner progressivement. C'est terrible quand vous avez devant vous un enfant qui va si mal", complète, Michaël Deshaies, son collègue de français.

Le temps s'est figé sur Emilie

L'équipe pédagogique prend alors les choses en main. Le samedi 25 novembre 2000, ces deux enseignants se réunissent dans une salle du collège avec Emilie et une amie à elle, Elodie. La rencontre dure deux à trois heures. L'adolescente est en pleurs. Elle indique avoir été victime d'abus sexuels. Aucun nom ne filtre, seulement une vague description qui rappellera aux parents, leur voisin, Loïc Sécher. "Elle ne m'a jamais dit: 'je me suis fait violer.' Elle m'a dit qu'on lui avait fait du mal", souligne sa camarade Elodie, une jolie blonde en jeans, aujourd'hui âgée de 24 ans.

Le contraste entre les deux anciennes amies de classe est saisissant. Le temps semble s'être figé sur Emilie, assise sur le banc des parties civiles. Dix ans après les faits, on entrevoit toujours l'adolescente fragile de l'époque. Enveloppée dans un survêtement rose-bonbon, elle fait figure d'éternelle collégienne. Durant cette audience qui prend des allures de réunion des anciens du collège d'Ingrandes, la jeune fille ploie. La tête entre ses mains, et les yeux rivés au sol, elle peine à maîtriser sa jambe qui sautille d'angoisse.

Les souvenirs douloureux ne lui sont pas épargnés. Notamment ce cours d'histoire en classe de 5e où Emilie masturbait l'un de ses camarades dans la pénombre d'une

projection vidéo. Me Eric Dupond-Moretti, l'avocat de Loïc Sécher, tempête: "C'est un rapport forcé!" De son côté, le jeune homme impliqué déclare: "C'est un peu bête, c'était un jeu."

Larmes

Puis, dans l'intimité du huis clos, demandé par son avocate, Me Cécile de Oliveira, l'audience bascule, selon les personnes présentes. Confrontée à cet ancien camarade, Emilie s'exprime pour la première fois devant le tribunal et revient sur son mal-être. Elle s'était déjà rétractée dans une lettre en 2008. "On a vécu un grand moment d'audience où tous les jurés regardaient la jeune femme, des larmes dans les yeux", raconte Me Eric Dupond-Moretti. "Elle a expliqué avoir vécu un moment humiliant avec des garçons de l'école. Lorsque ses parents ont lâché un nom, elle a approuvé et a été incapable de revenir en arrière. Elle était prisonnière de son mensonge. Aujourd'hui, elle est soulagée d'avoir pu se libérer."

En entendant les confessions de la jeune femme, Loïc Sécher aurait fondu en larmes. On l'avait presque oublié cet homme, fantôme de son propre procès lors de cette journée où son nom n'a même pas été évoqué. Désormais, les dés de l'innocence semblent être jetés mais le procès doit se poursuivre pour que "la justice soit rendue dans les formes", rappelle Me Cécile de Oliveira.

Procès Sécher: le "poids" de l'expertise psychiatrique

Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 22/06/2011 à 19:05

"Trop". Pour un des experts, l'analyse psychiatrique a une responsabilité démesurée dans ce type d'affaire.

Le poids excessif des expertises psychiatriques dans les décisions de justice a été constaté mercredi au procès en révision de Loïc Sécher, condamné en 2003 à 16 ans de réclusion pour le viol d'une adolescente qui s'est ensuite rétractée.

Le Dr Marcel Zins-Ritter, 53 ans, expert psychiatre, a été le premier appelé à la barre devant la cour d'assises d'appel de Paris, qui rejuge depuis lundi Loïc Sécher, ancien ouvrier agricole de 50 ans dont la condamnation a été annulée en avril 2010 par la Cour de révision.

Ses confrères intervenus dans le dossier seront entendus jeudi matin et devraient avoir droit aux mêmes remises en question de leurs expertises.

Mauvaise analyse de la victime présumée

Ils avaient estimé qu'Emilie, âgée de 14 ans lorsqu'elle avait accusé Loïc Sécher de viols et d'agressions sexuelles, fin 2000, était "exempte de tendance à l'affabulation" et que la "crédibilité" de ses dires devait donc être retenue. Il s'est ensuite avéré qu'elle avait inventé au moins une agression, en 2003, et avait désigné auprès de différentes personnes, également entendues comme témoins, d'autres hommes ou adolescents comme des agresseurs sexuels.

Pour le Dr Zins-Ritter, les symptômes d'Emilie (anorexie, cauchemars, réactions phobiques, inhibition, crises d'angoisse...) étaient typiques de "ce qu'on voit habituellement chez les victimes d'abus sexuels".

Il a été longuement interrogé par la présidente, Nadia Ajjan, puis par l'avocate d'Emilie, Me Cécile de Oliveira, suivie de l'avocat général François-Louis Coste, sur les autres causes possibles de tels troubles.

Emilie était là, dans la salle. Aujourd'hui âgée de 25 ans, toujours très perturbée et résidant dans une structure de soins psychiatriques, elle a disculpé mardi Loïc Sécher de vive voix devant la Cour à huis clos.

"L'expertise psychiatrique a trop de poids"

"Vous êtes plus prudent aujourd'hui qu'il y a quelques années, quand on était dans la certitude absolue...", lui a dit Me Eric Dupond-Moretti, avocat de Loïc Sécher.

Le pénaliste a évoqué l'affaire d'Outreau, dans laquelle il avait obtenu l'acquiescement d'un des adultes mis en cause par des enfants pour des faits supposés de viols.

- "Vous avez été prudent?", a encore demandé l'avocat.

"J'aurais pu l'être davantage", a répondu le psychiatre.

- "Je vous remercie de le dire, moi, quand je plaide mal, j'ai vraiment du mal à le dire. L'expertise psychiatrique, dans l'enceinte judiciaire, ça a vachement de poids, quand même?"

- "Trop", admet l'expert.

Le procès se poursuit jusqu'à vendredi.